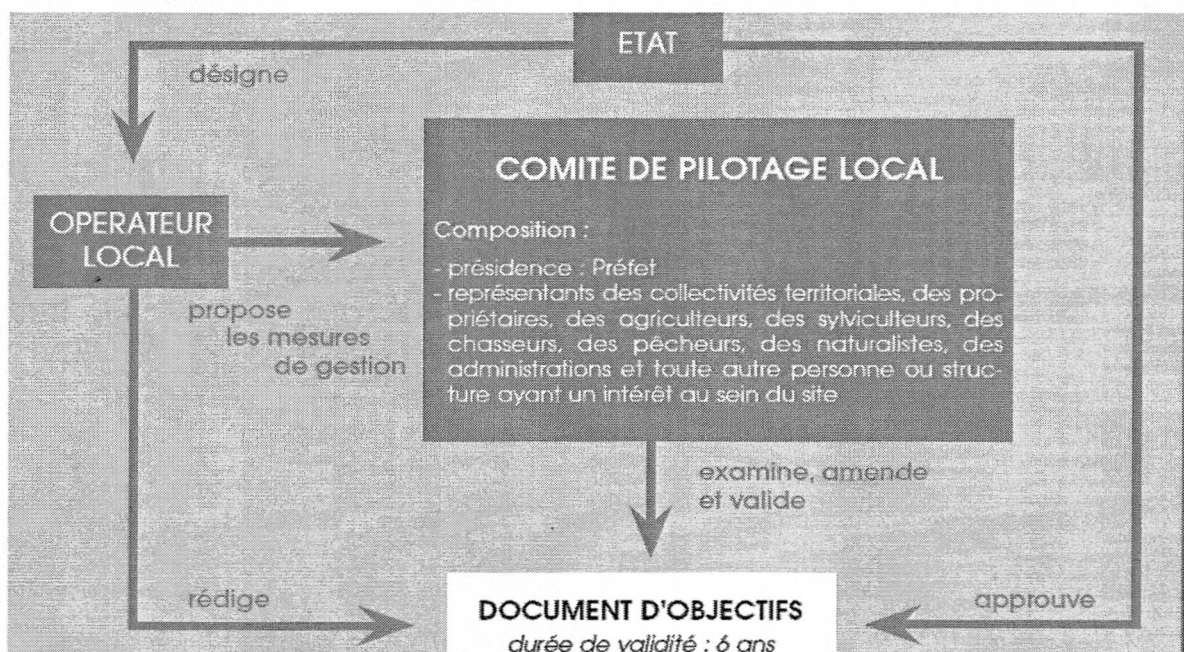


# Déroulement de l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 « Vallée du Gardon de Mialet »

Le schéma proposé ci-dessous illustre le protocole d'élaboration du document d'objectifs, qui s'appuie essentiellement sur la concertation entre les services de l'état, les élus et les représentants des usagers.



L'opérateur local sur le site « Vallée du Gardon de Mialet » est la **Communauté de Communes de la Cévenne des Hauts Gardons**. Le président du comité de pilotage est **Jean-Claude Pigache**.

Au cours de l'élaboration du document d'objectifs, il y a deux phases importantes:

## **1 - Phase d'inventaire et d'analyse des milieux naturels, des espèces d'intérêt européen et des activités sociales et économiques:**

C'est au cours de cette première phase qu'il est **cartographié l'emplacement des milieux naturels et des lieux de vie des espèces** qui présentent un intérêt européen. Le terrain permet de déterminer si ces milieux (habitats) sont en bon ou mauvais état. En fonction de l'état de certains habitats, le chargé de mission fait des propositions d'objectifs de conservation pour les maintenir ou les réhabiliter. Ces propositions sont présentées au **comité de pilotage qui examine, accepte ou modifie ces propositions**.

Pour le document d'objectifs du site Vallée du Gardon de Mialet, le **comité de pilotage se réunira fin d'année 2009**.

## **2-Phase de concertation, de dialogue et de définition des mesures de conservation qui permettront d'atteindre les objectifs validés par le comité de pilotage.**

Cette période correspond au **temps de concertation et de dialogue avec l'ensemble des acteurs locaux**. Le chargé de mission fait des propositions de mesures qui permettent d'atteindre les objectifs de conservation. Lors de groupes de travail avec les représentants, ces propositions sont discutées, acceptées ou modifiées. Les groupes de travail font également des propositions de mesures pour atteindre les objectifs. Une fois que les représentants se sont accordés, de nouveau le comité de pilotage examine, accepte ou modifie ces propositions.

Lorsque cette deuxième phase est terminée, le document d'objectifs est validé pour 6 ans. Rien n'est figé, ce document sera révisé au bout de ces 6 ans pour y apporter d'éventuelles modifications. Sur le site Vallée du Gardon de Mialet, le **second comité de pilotage** qui validera les mesures de conservation est prévu pour **octobre ou novembre 2010**.

Au cours des deux phases, des **réunions publiques, avec les usagers et les élus locaux**, auront lieu pour **expliquer ce que peut apporter Natura 2000 à la vie locale**. Elles débuteront dans le courant de l'automne 2009.

Tout au long du processus, **les élus et les usagers du site peuvent exprimer leur voix** et faire parvenir par courrier leurs **interrogations** ou leurs **avis sur Natura 2000** auprès du chargé de mission Natura 2000, à l'**adresse de la communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons**. Le chargé de mission y répondra à travers les réunions publiques et les lettres d'information qui seront envoyées à l'ensemble des habitants présents sur le site Natura 2000. Une première lettre d'information sera envoyée dans le courant de l'été 2009.